



BULLETIN COMMUNAL

Ellemelle - Ouffet - Warzée

Avril 2020

Rue du Village 3 - 4590 OUFFET

T : 086/36.61.36 - F : 086/36.73.79

commune@ouffet.be - www.ouffet.be

Tous les évènements évoqués dans le bulletin communal seront susceptibles d'être reportés suivant les futures dispositions à prendre afin de contrer la pandémie que nous vivons.

A la date de la rédaction du bulletin communal, les instructions du Conseil National de Sécurité sont effectives jusqu'au 5 avril 2020.



Accessibilité des services communaux

Les services communaux resteront accessibles par téléphone, par mail ou en cas de demandes urgentes uniquement sur rendez-vous.

N'hésitez pas à consulter le site internet communal ou l'application mobile communale.

Tél. : 086/36.61.36

Mail : commune@ouffet.be

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 • mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Broyage de branches par les services communaux

Comme chaque année, **du 4 au 8 mai**, les services communaux pourront effectuer, chez vous, le broyage de vos tailles de haies et autres branchages.

Les demandes devront être adressées **pour le 24 avril au plus tard** par courrier à l'Administration communale, rue du Village, 3 ou par courriel au nom de henri.labory@ouffet.be.

N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées, un numéro de GSM si possible ainsi que la quantité approximative des déchets (en m³).

Les branchages devront être accessibles avec un véhicule et les sections des branches devront faire maximum 8 cm de diamètre. Les racines ainsi que les branches de plus de 8 cm de diamètre resteront sur place.

Le service des travaux prendra contact avec vous pour les modalités pratiques.

Il convient de souligner que **ces prestations** se dérouleront uniquement durant les heures de travail entre 8H00' et 16H00' en semaine (uniquement en matinée le vendredi) et **sont limitées à maximum 2 heures par famille**.

CCCA – Excursion à Rochehaut le 7/05/2020

Le CCCA annule l'excursion prévue ce 7/05/2020 et est reportée à une date ultérieure.



Le nouveau sac transparent

Depuis le 1^{er} décembre 2019, le sac transparent a fait son apparition et permet de collecter les **emballages en plastique souple**.

Il est collecté une fois toutes les 8 semaines en même temps que les sacs PMC (voir calendrier Intradel).

Vous pouvez vous en procurer dans les commerces habituels au prix de 1€ pour 5 sacs.

Ce système de tri entraîne une baisse des déchets résiduels et une intensification du recyclage. Une bonne chose pour l'environnement ! **Mais concrètement, que peut-on mettre dans le sac transparent ?**



Voici une liste non-exhaustive des déchets que vous devez déposer dans ce sac :

- Plastiques emballant les packs de bouteilles et de cannettes ;
- Films emballant les rouleaux de papier toilette, d'essuie-tout ;
- Films entourant les magazines ;
- Sachets ayant contenu des aliments (crudités, pâtes, fromage râpé...) ;
- Sachets plastiques « de caisse » ;
- Sachets de congélation ;
- Emballages souples de lingettes ;
- Opercules de ravers (de jambon, fromage, etc.)
- Opercules de yaourts ;
- Cubis de vin ou de jus de fruit ;
- Sachets de chips, paquets de café (plastiques aluminés) ;
- Sacs de pellets, de graviers ou de terreau (bien vides) ;
- Sacs de légumes surgelés ;
- Sacs de croquettes pour animaux ;
- Films séparant les tranches de fromages ou de charcuterie ;
- Films plastiques alimentaires divers
- ...



Dépôts clandestins

Conformément au Règlement général de police, il est interdit d'abandonner des déchets dans des sacs non conformes. Lors de la découverte d'un dépôt clandestin, un procès-verbal est rédigé par la police et les déchets sont évacués par nos services. Une redevance pour l'enlèvement des déchets, due par l'auteur du dépôt, est alors imposée, représentant les frais engagés par la Commune.

Vous trouverez le détail des interventions donnant lieu à redevance et leur montant sur notre site internet www.ouffet.be en suivant les onglets : « Je trouve » → « Taxes et redevances » → Redevances communales → Propreté publique.

Outre leur caractère inesthétique, ces dépôts présentent de multiples désagréments et dangers : pollution des sols, pollution des eaux souterraines ou de surface, odeurs nauséabondes et présence d'animaux.

Si, malgré cette information, vous deviez constater ce type de faits, n'hésitez pas à contacter les services de police au 086/36.67.46.



Les Vendredis de la Tour

Le premier concert du Syndicat d'Initiative de Ouffet dans le cadre DES "VENDREDIS DE LA TOUR" aura lieu **le vendredi 24 avril 2020 dès 21h00** à la Tour de Justice de Ouffet avec : **"WOODEN AVENUE"**.

Wooden Avenue est un cover band acoustique belge. Des années 70 aux années 2000. De David Bowie à Pharell Williams...
Entrée gratuite !

CROIX-ROUGE  **Formation « 3 minutes pour sauver une vie »**
de Belgique **Le 12 mai 2020**

Comme vous le savez certainement, la Commune a récemment fait l'acquisition d'un défibrillateur automatique et souhaiterait organiser, avec la collaboration de la Croix-Rouge, une formation permettant de l'utiliser correctement.

Si vous êtes intéressé(e), la Croix-Rouge propose une **formation de 3 heures** (organisée en soirée) pour :

- Evaluer les fonctions vitales d'une personne ;
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire sur un adulte ou d'utiliser un défibrillateur ;
- Mettre une victime en position latérale de sécurité ;
- Appeler les services de secours (112) de manière adéquate.



Pour qui ? Toute personne intéressée et motivée dès 15 ans.

Combien ? La Commune intervenant à concurrence de 10 € / participant, **la formation vous coûtera 15 €**. Ce tarif inclut également le signet remis en fin de formation ainsi que l'attestation de présence.

Quand ? Le 12 mai 2020, de 18h30 à 21h30

Où ? A la Salle aux Oies, rue aux Oies 2 à 4590 OUFFET

Vous êtes intéressé(e) et/ou souhaitez plus de renseignements : helene.prevot@ouffet.be ou 086/849.312.



Bibliothèque communale – Souper annuel

La bibliothèque communale d'Ouffet vous invite à son souper annuel **le samedi 25 avril 2020 dès 18 h 30** à la salle aux Oies, Rue aux oies 2 à 4590 Ouffet.

10 € / adulte – 5 € / enfant (de – de 12 ans)

Potage / Trio de pâtes (Bolognaise – Arrabiata – Carbonara) /Dessert

Réservations obligatoires pour le mercredi 21 avril au plus tard.

Bibliothèque communale d'Ouffet : 0494/77.96.41 ou infos@bibliouffet.be ou Francis Froidbise : 0495/75.71.30 ou francis.froidbise@outlook.be

En espérant vous voir nombreux !



Le PCS Condroz recherche un(e) coiffeur(se)

pour son projet « Au fil de soi »

Intéressé? "Au fil de soi" est un projet d'intégration destiné aux bénéficiaires d'une aide sociale.

Nous sollicitons votre présence (rémunérée) une journée tous les 2 mois. Ambiance garantie !

Contactez Mélody Stilmant au 0473/87.11.77. ou via melodystilmant@pcs-condroz.be.



Terre asbl : Emploi, Environnement, Solidarité !

Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? Déposez-les dans une bulle de Terre asbl. Vous ferez un geste pour l'emploi, pour l'environnement et pour la solidarité.

Pourquoi donner ?

Emploi – Depuis 70 ans, Terre asbl cherche à offrir une place à chacun dans la société. Le secteur de la récupération textile permet ainsi à des personnes peu ou pas qualifiées de vivre dignement d'un travail. La barre symbolique des 250 emplois, encourage Terre asbl à poursuivre sa mission d'insertion par le travail.

Environnement – Plus de 50 % du textile récupéré est réutilisé comme vêtements de seconde main. Une partie est revendue en circuit court dans les 21 magasins de Terre asbl. On évite ainsi de surconsommer les matières premières pour produire des vêtements neufs et on réduit le volume de déchets.

Solidarité – Terre asbl soutient le démarrage d'initiatives d'économie sociale, en Belgique et à l'étranger.



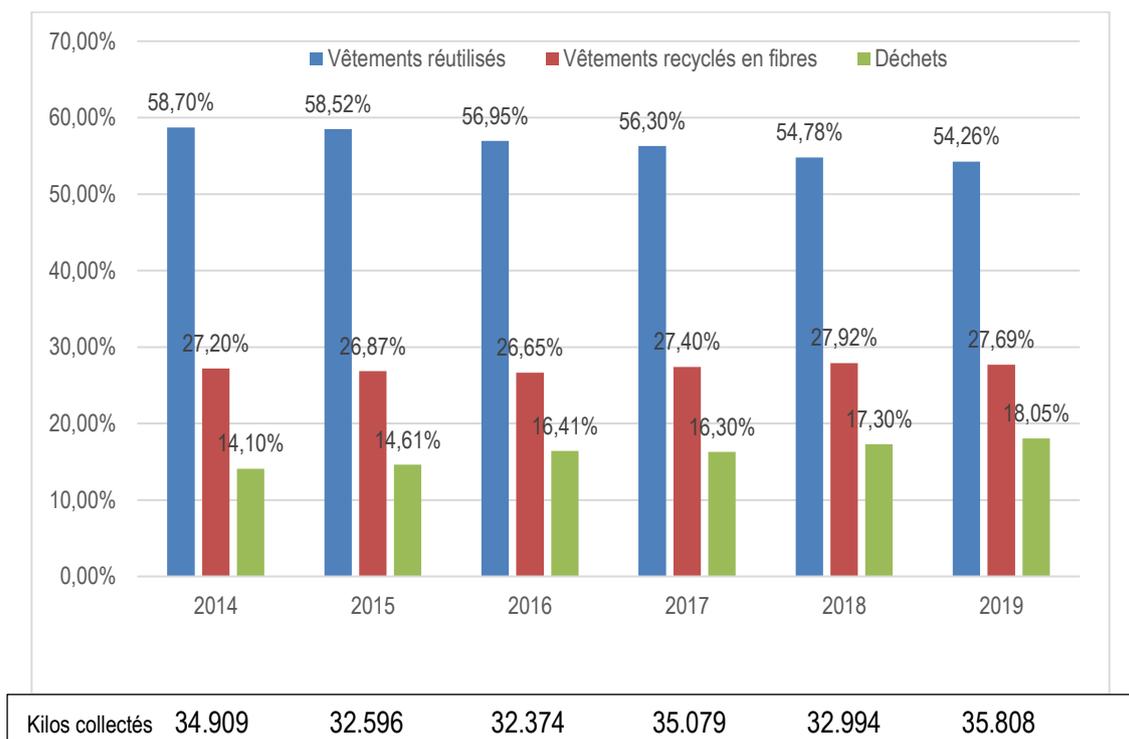
Comment donner ?

- ✓ **Donnez uniquement des vêtements réutilisables** (propres et secs).
- ✓ Emballez les vêtements dans un **sac fermé**.
- ✓ Liez les **chaussures par paire** (à l'aide des lacets ou d'un élastique).
- ✓ Terre reprend aussi les **accessoires** et le **linge de maison**
- ✓ **Si une bulle est pleine**, ne déposez pas de sacs à côté de celle-ci. Vous pouvez signaler une bulle pleine en téléphonant au **04/240.58.58**

Où donner ?

Ellemelle Rue de Verlée (Salle l'Aurore)
Ouffet Rue aux Oies - Rue de Hody (recyparc) - Tige de Fairon (Delhaize)
Warzée Tige de Pair (foot)

Statistiques





VTT « Challenge Stany Smol »

L'école libre Saint - Joseph organise le dimanche 26 avril, son habituelle randonnée VTT "Challenge Stany Smol". Pour toutes infos : 086/36.62.56.

Distances : 12 – 23 – 35 – 45 - 52 km

Heure de départ : de 8h à 12h

Lieu : Institut libre du Condroz, rue du Perron,31 4590 Ouffet

Prix : 6€ prix plein, 5€ membres du challenge et club O2B, gratuit pour les -12 ans.

Infrastructures : Douches, car-wash vélo, parking, bar, pains saucisses.



Création d'une mare dans son jardin

Dans le cadre de votre PCDR (Programme Communal de Développement Rural), la CLDR (Commission issue de ce PCDR) a donné un avis favorable à la création d'un groupe 'Maillage écologique' qui est une fiche de ce programme.

Un groupe de 7 Ouffetois a été mis sur pied : Valérie Lizen, Philippe Van Sull, Pierre Grogna, Philippe Vandevorst, Fabian Lacasse, Francis Froidbise et Renée Lardot ainsi que notre service d'accompagnement le GREOVA.

Ci-dessous, une première action est proposée aux habitants de nos 3 villages.

N'hésitez pas à revenir vers l'un de nous soit pour une proposition, soit pour une remarque.

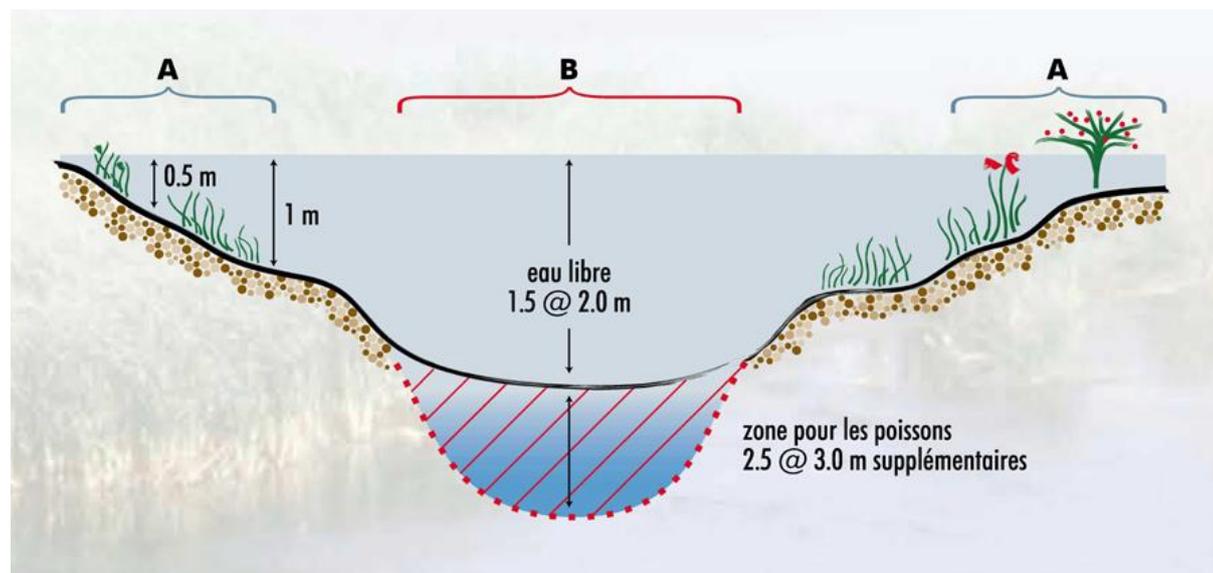
Le plus important est de ne pas rester inactif ou désintéressé face à de petites actions que nous pouvons initier pour protéger notre environnement et notre avenir.

1. Préalable

Cette fiche est destinée au grand public et plus spécialement les particuliers qui possèdent un jardin et qui désirent contribuer à la biodiversité. Parmi les moyens qui sont à leur disposition, il y a la possibilité de permettre aux êtres vivants inféodés d'une manière ou d'une autre au milieu aquatique d'avoir dans le jardin un relais pour la survie, la reproduction ...

Disons-le d'emblée, le mieux est l'ennemi du bien et, quelque soit la surface, la profondeur ou la qualité des abords, du moment que la qualité de l'eau est bonne, les êtres vivants en profitent. Evidemment, les explications et propositions qui suivent tendent vers les situations les plus favorables, mais rien n'empêche de créer des mares aux objectifs plus modestes.

2. Le plan d'une mare idéale



La zone A est destinée à la reproduction ainsi qu'aux sorties et entrées des batraciens.

La zone B, qui doit être au minimum de 1,5 m de profondeur, permet aux êtres vivants, passant l'hiver dans l'eau, de survivre.



La forme est de préférence quelconque, mais ce n'est pas une obligation. La surface est idéalement de 4 m² minimum.

3. Où la placer ?

Installez-la de préférence dans un endroit un peu sauvage, loin de tout axe routier si possible, pour éviter que les batraciens ne se fassent écraser.

Il est préférable que l'endroit soit ombragé l'été, mais sans être pour autant surplombé d'arbres : l'abondance de feuilles pourrait entraîner l'eutrophisation du plan d'eau, c'est-à-dire l'appauvrissement en oxygène de l'eau, dû à l'accumulation de déchets organiques.

La zone la plus basse du jardin convient le mieux. En effet, autant recueillir le ruissellement des eaux du jardin et encore mieux, proche d'une descente d'eau de pluie du toit, afin d'alimenter la mare avec une eau pauvre en sels minéraux.

Le plus confortable et naturel est d'être au niveau de la nappe phréatique. Dès lors, elle obéira au mouvement de la nappe et aura sa particularité. La bâche imperméable devient alors inutile.

4. Comment la peupler ?

Laisser le temps faire son effet. Normalement, la faune et la flore s'installeront tout seules. Si votre plan d'eau est trop isolé, vous pouvez chercher, **dans votre région uniquement**, des plantes mais ne dépeuplez surtout pas celles qui sont en équilibre précaire avec des espèces en danger. Mieux vaut d'ailleurs dans ce cas faire appel à un spécialiste qui évitera les bavures. **SURTOUT NE METTEZ AUCUN POISSON** ; ils s'installeront d'eux-mêmes si c'est opportun.

5. Comment l'entretenir ?

Normalement, ce type de mare demande peu d'intervention mais il faut contrôler la prolifération de certaines végétations et une fois tous les 10 ans, curer la moitié du fond de la mare (en laissant l'autre moitié tranquille afin de ne pas stresser les colonies d'êtres vivant dans la vase).

6. Faites des observations régulières

Vous verrez que votre mare se peuple rapidement d'espèces en tout genre et très intéressantes. N'hésitez pas à demander de temps en temps à un spécialiste de faire un relevé, ce qu'il fera volontiers dans le cadre de la conservation de la biodiversité.



Service Public
Fédéral
FINANCES

Votre déclaration d'impôt sur rendez-vous

Comme chaque année, les fonctionnaires du SPF Finances se déplacent à Ouffet pour aider les citoyens à remplir leur déclaration d'impôts.

Jeudi 14 mai 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h

Attention ! Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir votre déclaration (même si vous n'avez pas reçu votre déclaration vierge par courrier postal), il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès de Madame Nathalie DONIS au [086/849.313](tel:086849313) ou via nathalie.donis@ouffet.be.

Il est **indispensable** que vous soyez muni :

- ✓ d'une copie de tous vos documents à annexer tels que les preuves de paiement qui vous donnent droit à des réductions (emprunts hypothécaires, assurances-vie, dons à certaines institutions, frais de garde d'enfants, dépenses effectuées en vue d'isoler le toit, paiements de rentes alimentaires,...);
- ✓ de vos fiches de salaire;
- ✓ de vos attestations et avertissement-extrait de rôle de l'année passée;
- ✓ du montant du revenu cadastral...

Nous vous rappelons que les bureaux de la Recette des contributions (paiement d'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier) sont implantés rue de Fragnée 2, bte 188 à 4000 LIEGE dans la nouvelle tour des finances.

Les numéros de téléphone 02/578.56.80 et fax 02/579.82.16 restent inchangés.



Enquête sur la connectivité

La Région wallonne, via son Agence du Numérique, cherche à répertorier les zones de son territoire présentant des problèmes de connectivité (internet, téléphonie mobile ou fixe). Le but de cet inventaire est d'identifier les zones blanches (sans aucune connectivité) et grises (rencontrant des problèmes) et d'amener les opérateurs (Proximus, Orange, Base, etc.) à étudier et apporter des solutions appropriées aux problèmes rencontrés.

Vous rencontrez des problèmes de connectivité sur le territoire communal d'Ouffet ? Alors, pourriez-vous **compléter le formulaire ci-dessous** et le transmettre à l'Administration communale ? Dépôt dans la boîte aux lettres !

Elle se chargera de centraliser les informations pour les communiquer au niveau régional. Chaque signalement sera alors relayé aux opérateurs concernés qui s'engagent à étudier le problème et proposer des solutions quand cela s'avère possible.

Formulaire d'enquête sur la connectivité

Si vous rencontrez des problèmes de connectivité, merci de bien vouloir compléter ce formulaire et le faire parvenir à l'Administration communale, rue du Village 3, en le déposant dans la boîte aux lettres ou en l'envoyant par mail commune@ouffet.be ou fax 086/36.73.79

1. Si vous rencontrez des problèmes de connectivité **sur votre ligne fixe**

- a. Quel est votre opérateur ?
- b. Vos problèmes concernent :
- Votre connexion internet
 - La télévision
 - Votre téléphone fixe
 - Autre (spécifiez) :

2. Si vous rencontrez des problèmes de connectivité **sur votre ligne mobile**

- a. Quel est votre opérateur ?
- b. Est-ce :
- Uniquement à l'intérieur de votre habitation / lieu de travail ?
 - À l'intérieur et à l'extérieur ?
- c. Vos problèmes concernent :
- Vos conversations téléphoniques (voix)
 - La navigation internet à l'aide de votre smartphone
 - Les mails
 - Les sms
 - Autre (spécifiez) :

IMPORTANT : indiquez clairement l'endroit où vous rencontrez ces problèmes de connectivité

Village :

Rue **et** numéro de maison :

Merci pour vos réponses.